

Structure pédagogique 2024-2025.

Le lycée Champollion accueillera à compter de septembre 2024 la formation de BTS "Métiers de l'audiovisuel" (MAV) avec les options :

- Métiers du montage et de la postproduction : 12 étudiants
- Gestion de production : 12 étudiants

Les 2 autres options (Métiers du son, Métiers de l'image) seront ouvertes ultérieurement.

Même si ce BTS n'était plus demandé par l'équipe de direction du lycée car il avait été sous-entendu qu'aucune suite favorable ne pourrait être donnée, nous sommes heureux et fiers d'accueillir ce BTS unique dans l'académie de Montpellier.

Le BTS "systèmes photoniques" rénové et qui s'appellera dorénavant BTS "Photonique : technologie et sciences de la lumière" devait être transféré au lycée Mermoz de Montpellier en septembre 2024. Au final, il restera une année de plus au lycée Champollion, les locaux d'accueil dans le nouveau lycée n'étant pas prêts. Le déménagement est donc reporté à la rentrée de septembre 2025.

Ainsi, le DNMADE Animation 3D demandé par l'équipe de direction ne pourra ouvrir en septembre 2024 puisque les locaux n'auront pas été libérés par le BTS Photonique. L'ouverture de ce DNMADE est programmée à la rentrée 2025.

La section de bac pro SN qui deviendra bac pro CIEL (Cybersécurité, Informatique et réseau, Electronique) sera transférée au lycée de Cournonterral à la rentrée de septembre 2026. Ainsi les élèves qui intégreront la 2nde MTNE à la rentrée de septembre 2024 seront informés en amont qu'ils effectueront leur classe de Tale CIEL au lycée de Cournonterral.

La structure 2024-2025 sera donc la suivante :

- 12 classes de 2nde GT
- 7 classes de 1^{ère} G et 7 classes de Tale G
- 1 classe de 1^{ère} STI2D et 1 classe de Tale STI2D
- 1,5 classe de 1^{ère} STMG organisée en 2 classes de 27 élèves et 1,5 classe de Tale STMG organisée en 2 classes de 27 élèves

- 3 classes de 2nde MTNE, 3 classes de 1^{ère} CIEL (dont 1 classe PTech), 3 classes de Tale SN (1,5 classe option RISC dont une classe PTech, 1 classe option ARED et 1/2 classe option SSIHT)
- 1 classe de 2nde CVPM, 1,5 classe de 1^{ère} CVPM, 1,5 classe de Tale CVPM
- 1 classe de 2nde MIGC, 1 classe de 1^{ère} RPIP (1/2 option PI, 1/2 option PG), 1 classe de Tale RPIP (1/2 option PI, 1/2 option PG)
- 1/2 classe de 2nde PH, 1/2 classe de 1^{ère} PH, 1/2 classe de Tale PH
- 1/2 classe de 2nde MV, 1/2 classe de 1^{ère} MV, 1/2 classe de Tale MV

- 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de DNMADE Scénographie
- 1^{ère} année de BTS PTSL, 2^{ème} année de BTS SP
- 1^{ère} année de BTS MAV (1/2 option Gestion de production, 1/2 option Métiers du montage et de la postproduction)
- 1^{ère} année de BTS ERPC par apprentissage, 2^{ème} année de BTS ERPC par apprentissage (1/2 option PI, 1/2 option PG) (hors DGH)
- Formation qualifiante TSEC par apprentissage (hors DGH)